

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LA COMMUNE DE CHASSIGNELLES

Le public est averti qu'en exécution :
- du code de l'environnement,
- du code de l'urbanisme,
- de l'arrêté n° PREF-SAPPIE-BE-2023-0387 du 14 septembre 2023,

une **enquête publique** relative à la demande de permis de construire pour la réalisation d'une centrale photovoltaïque au sol sur la commune de CHASSIGNELLES lieux-dits « Les Craies et « Le Harris », déposée par la SAS Centrale photovoltaïque de Chassignelles (EDF Renouvelables) **sera ouverte du mardi 17 octobre 2023 (9 h) au vendredi 17 novembre 2023 inclus (17 h)**, soit une durée de 32 jours consécutifs, à la mairie de CHASSIGNELLES.

Sont désignés M. René MOREAU en qualité de commissaire enquêteur et Mme LAFORGE en qualité de commissaire enquêtrice suppléante.

Le **dossier de demande de permis de construire** comprenant une étude d'impact, l'attestation d'absence d'avis de l'Autorité Environnementale et le registre d'enquête **seront déposés pendant toute la durée de l'enquête du 17 octobre 2023 au 17 novembre 2023 inclus, à la mairie de CHASSIGNELLES**, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Le dossier complet pourra également être consulté sur le site Internet des services de l'État dans l'Yonne www.yonne.gouv.fr (rubrique Actions de l'État / Environnement / Photovoltaïque / Enquêtes publiques), ainsi que sur le poste informatique mis à disposition du public du 17 octobre 2023 au 17 novembre 2023 à la préfecture de l'Yonne à Auxerre (Bureau de l'Environnement) de 9 h à 12 h et 14 h à 16 h 30, sur rendez-vous au 03.86.72.78.17 ou au 03.86.72.79.89.

Pendant le délai de l'enquête, les observations et propositions que soulève le dossier pourront être consignées :

• soit par voie électronique :

- à l'adresse e-mail suivante : pref-photovoltaïque-chassignelles@yonne.gouv.fr
(elles seront consultables sur le site internet des services de l'État dans l'Yonne et donc visibles par tous)

• soit par écrit :

- sur le registre « papier » déposé à la mairie de CHASSIGNELLES,
ou
- courrier adressé à la mairie de CHASSIGNELLES (siège de l'enquête) à l'attention du commissaire enquêteur.

Indépendamment des dispositions ci-dessus, le commissaire enquêteur recevra les observations et propositions éventuelles du public qui seront également consignées dans le procès-verbal :

à la mairie de CHASSIGNELLES, les :

- **mardi 17 octobre 2023 de 9 h à 12 h**
- **jeudi 26 octobre 2023 de 14 h à 17 h**
- **samedi 4 novembre 2023 de 9 h à 12 h ,**
- **vendredi 17 novembre 2023 de 14 h à 17 h.**

À l'issue de l'enquête, toute personne physique ou morale intéressée pourra prendre connaissance du rapport à la Préfecture de l'Yonne, à la mairie de CHASSIGNELLES, ainsi que du mémoire en réponse du demandeur et des conclusions motivées du commissaire enquêteur. Ces éléments seront également mis à disposition du public sur le site Internet des services de l'État dans l'Yonne.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera la délivrance, assortie du respect de prescriptions, ou le refus des permis de construire.

Des informations complémentaires sur le projet peuvent être demandées auprès de M. Eliott GUY, responsable du projet pour la SAS Centrale photovoltaïque de Chassignelles (EDF Renouvelables), Cœur Défense-Tour B, 100, Esplanade du Général de Gaulle 92932 Paris La Défense Cedex-Tél : 06 03 15 97 69- email : eliott.guy@edf-re.fr